

### A retenir



Abonnez vous aux  
éditions Midi-Pyrénées  
du BSV







[www.bsv.mp.chambagri.fr](http://www.bsv.mp.chambagri.fr)

- MILDIU** Pression forte. Sortie de taches ponctuellement significative. Restez vigilants.
- OIDIUM** Apparition de faibles symptômes sur grappes. Surveillez vos parcelles à risque.
- BLACK-ROT** Surveillez l'éventuelle sortie de taches liées aux pluies de mi-juin.
- VERS DE GRAPPE** Début du 2<sup>ème</sup> vol sur les secteurs à forte pression. Relevez régulièrement vos pièges.

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2016

## MÉTÉO

### Prévisions du 29 juin au 4 juillet 2016

	Mer 29	Jeu 30	Ven 1	Sam 2	Dim 3	Lun 4
Températures	16 24	16 27	16 28	17 25	16 26	16 27
Tendances						

## STADES PHENOLOGIQUES

Cépages	Stades
Négrette	29 – 30 (31)
Syrah	29 - 30
Cab. F	29 - 30
Gamay	30 - 32
Cot	30 - 31

#### Rappel des stades (Eichhorn et Lorenz) :

- 23 : Pleine floraison – 50 % de chute des capuchons
- 24 : 50-80 % de floraison
- 25 : fin de floraison
- 27 : nouaison
- 29 : Grains de plomb
- 31 : Grains de la taille d'un pois
- 33 : Fermeture



Stade 33 :  
Fermeture

Le stade fermeture est imminent pour les situations les plus précoces. Il semble, à ce stade, que le phénomène de coulure soit limité.

A ce stade de la campagne, le millésime tend à se rapprocher de la phénologie de la campagne 2012 au cours de laquelle le stade fermeture de grappe était atteint au cours de la première décennie de juillet.

# MILDIOU *(Plasmopara viticola)*

## • Situation au vignoble

Sur le réseau de surveillance, les TNT ont fortement réagi aux derniers épisodes de contaminations (pluies du 13 au 18 juin). Des symptômes apparaissent de manière massive, sur feuilles et grappes (et quelques fois directement sur grappes).

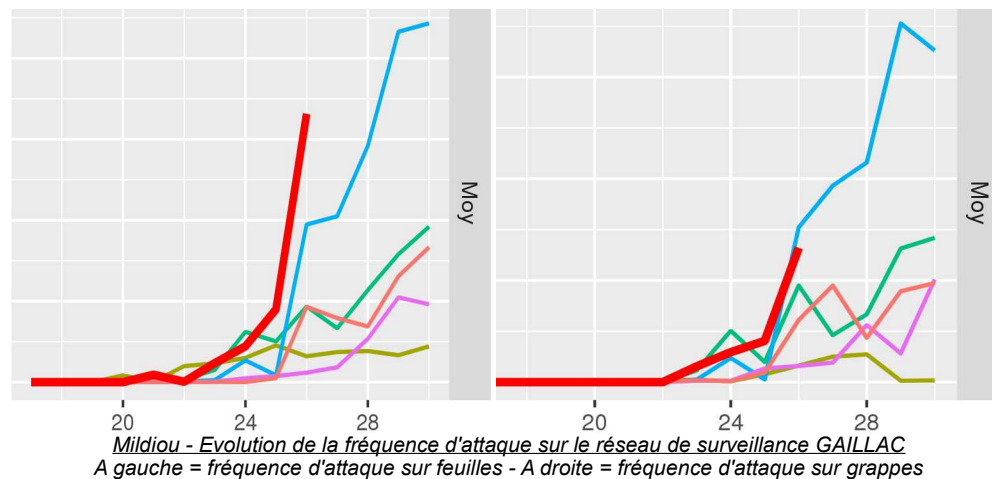
C'est notamment le cas des TNT des zones de Fronton, Vacquiers et Campsas, sur lesquels les fréquences d'attaques ont bondi depuis la semaine dernière : 100 % des ceps sont désormais atteints avec une fréquence sur feuille 20 à 100 % (et 6 à 78 % de grappes atteintes).

Le caractère contaminant de cet épisode pluvieux laissait peu de doutes, mais l'intensité des sorties de taches sur TNT confirme la forte pression exercée par le champignon.

Sur parcelles de référence, la pression est contenue dans la majorité des situations. D'après les observations de ce début de semaine, seules quelques parcelles flottantes du secteur de Campsas montraient des sorties plus régulières et plus importantes.

Au vignoble, des symptômes sont visibles mais la situation reste globalement saine compte-tenu de l'importance des contaminations de fin juin. Les dégâts les plus sévères sont le plus souvent identifiés sur les parcelles protégées par des stratégies recourant aux produits de contact.

Sur grappes, tous les faciès de la maladie s'expriment : grappe en crosse, rot gris avec feutrage et début d'apparition du rot brun.



## • Données de la modélisation

- ✗ **Potentiel Système** : Calcul à partir des données radar : Labastide St Pierre, Villemur ; et de stations météo fixes : Fronton et Vacquiers

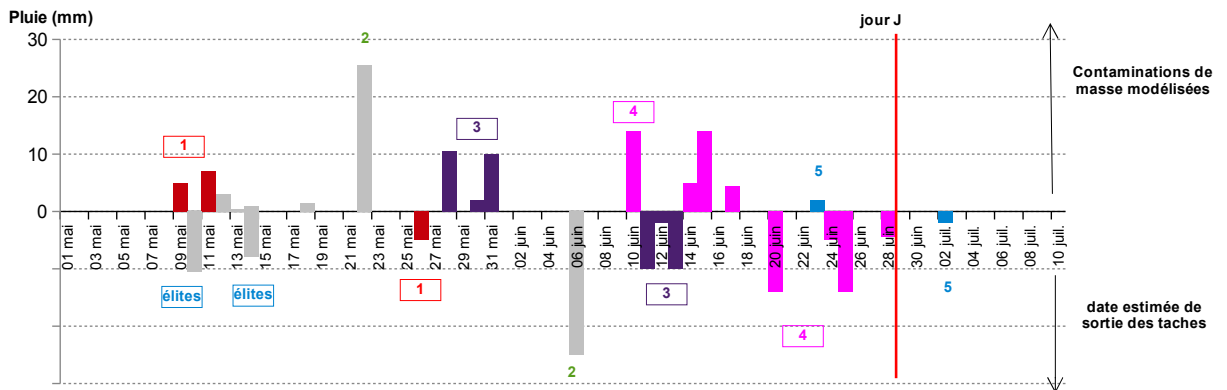
**Situation de J-7 à J :** La pression exercée par le mildiou amorce sa baisse mais reste forte sur l'ensemble de la zone. En l'absence de pluie suffisante la semaine dernière (1 mm maxi), aucune contamination de masse n'a été modélisée sur la zone.

**Simulation de J à J+8 :** La pression devrait amorcer une baisse et devenir moyenne sur les secteurs de Labastide St Pierre et Pompignan, mais resterait forte sur le secteur de Vacquiers.

Sur l'ensemble des secteurs, des contaminations de masse sont modélisées à chaque pluie dès 3mm. Ces contaminations pourraient être de forte intensité.

- ✗ **Milvit** : (station météo de Vacquiers) : Le modèle considère la pluie du 24 juin comme contaminante.

**Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 27/06/2016 pour la zone Fronton**



**Synthèse réalisée à partir des données de Potentiel Système et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :**

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques  
La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante  
numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

**Évaluation du risque :** Malgré le retour de conditions plus estivales, le niveau de pression reste élevé. Le risque de contamination sera conditionné par la météo pour les jours à venir. Dans les conditions actuelles, toute nouvelle pluie serait contaminante.

En présence de taches, il convient de rester également vigilant au risque de repiquage, plus insidieux car la seule présence d'un film d'eau sur le végétal (brume, rosée matinale) peut suffire à la circulation des spores et à la contamination à partir des foyers existants.

A ce stade, il est important de pouvoir bien cerner l'état sanitaire des parcelles. Surveillez attentivement l'évolution des symptômes.

## OÏDIUM (*Uncinula necator*)

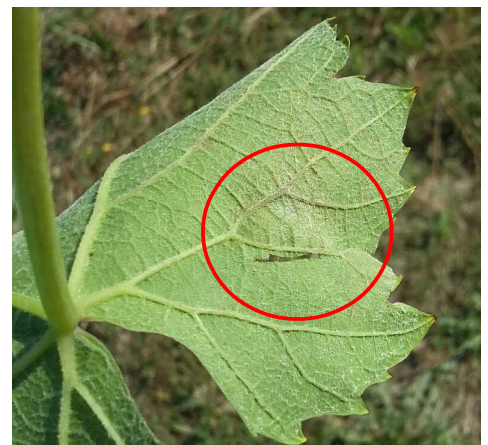
### • Situation au vignoble

L'apparition de dégâts sur baies se confirme cette semaine sur une parcelle réputée sensible et sur 3 TNT du réseau qui présentaient déjà des taches sur feuilles. Les fréquences et intensités d'attaque restent faibles et les symptômes limités à ces rares situations.

**Évaluation du risque :** La période de risque est en cours. Les grappes restent sensibles aux contaminations jusqu'au stade fermeture.

La période plus durable de temps chaud et sec ne semble pas favorable à de nouvelles contaminations mais elle pourrait favoriser l'expression de nouveaux symptômes.

Soyez vigilants à l'évolution de l'état sanitaire de vos parcelles. Le champignon étant gêné par les conditions sèches et lumineuses, c'est à l'intérieur des souches, dans les parties les plus abritées, que les symptômes doivent être recherchés.



*Oïdium sur feuille : début de feutrage à la face inférieure - Photo CA 31*

**i Mesures prophylactiques :** L'effeuillage peut contribuer à la gestion du champignon en exposant les grappes à la lumière et en favorisant la pénétration de la pulvérisation.

## BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

### • Éléments de biologie

Sur baies, les dégâts de black-rot s'expriment d'abord par l'apparition de taches, déprimées (en « coup de pouce »), décolorées, généralement circulaire. Très rapidement, c'est la baie entière qui est altérée et qui prend un aspect ridé. Au bout de quelques jours, les baies brunissent et se couvrent de ponctuations noires (pycnides).



*Black-rot sur grappe – Début d'expression des symptômes sur baies*  
 Photos : à gauche : CA 31, au centre : Vivalis, à droite : INRA

### • Situation au vignoble

Les symptômes de black-rot ne montrent pas ou peu d'évolution significative de cette semaine. Les dégâts nouvellement observés la semaine dernière n'ont pas progressé.

Seul les TNT de Campsas (Gamay) et Fronton (Négrette) laissent apparaître quelques taches sur baies mais elles se comptent encore sur les doigts d'une main.

**Évaluation du risque :** Les baies restent sensibles à de nouvelles contaminations jusqu'au stade fermeture. Toutefois, cette sensibilité diminue progressivement à partir de la nouaison et devient quasiment nulle à la fermeture. Surveillez l'évolution de la situation sanitaire dans vos parcelles pour rechercher d'éventuelles sorties de taches suite aux épisodes pluvieux du 13-18 juin.

En présence de symptômes, la gestion de la maladie est de mise jusqu'à la fermeture et doit être associée à celle du mildiou et de l'oïdium.

## BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

### • Éléments de biologie

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale (la Négrette étant connue pour sa grande sensibilité à la pourriture)
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;
- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir :

- la maîtrise de la vigueur,
- l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon,
- la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

**Évaluation du risque** : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations sensibles : charge importante, entassement des grappes, cépages sensibles ...

Le stade fermeture de la grappe est une des étapes clé dans la gestion du risque botrytis. Ce stade est imminent pour les situations les plus précoces.

Ne négligez pas l'efficacité de la prophylaxie pour gérer le risque Botrytis. C'est d'ailleurs le bon moment pour entreprendre les travaux d'effeuillage.

## VERS DE LA GRAPPE *(Lobesia botrana)*

### • Situation au vignoble

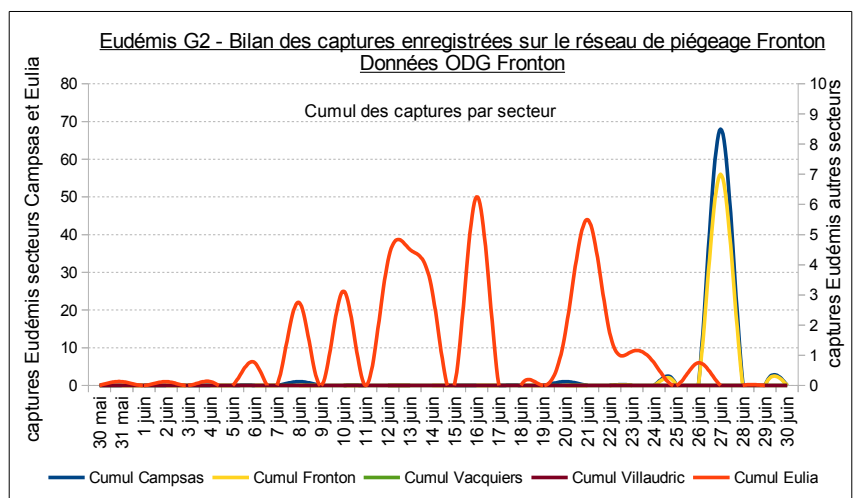
Les premières captures sont enregistrées depuis la fin de la semaine dernière sur les secteurs à forte pression. Mais elles ne sont pas encore généralisées.

### • Données de la modélisation

Le 2<sup>e</sup> vol démarre et se serait même intensifié sur les postes les plus précoces du réseau de modélisation.

La phase de ponte démarre à peine sur ces postes précoces. La phase de ponte devrait se généraliser d'ici la semaine prochaine.

**Évaluation du risque** : Le deuxième vol démarre. Surveillez vos pièges.



Données au 27 juin Zone Fronton	G2			
	% Adultes	% œufs	% L1	% L2
Vacquiers	3,10 %	0,02 %	-	

## CICADELLE VERTE *(Empoasca vitis)*

### • Situation au vignoble

De très faibles populations sont observées dans les parcelles du réseau, mais elles deviennent anecdotiques à mesure que les traitements obligatoires Flavescence dorée sont mis en œuvre.

**Évaluation du risque** : Surveillez vos parcelles. Les observations et les comptages doivent porter sur les populations larvaires qui sont peu mobiles et visibles à la face inférieure des feuilles. Les adultes, qui sont plus facilement visibles car ils volent, ne sont pas la cible des stratégies de gestion.

**Seuil de nuisibilité (printemps)** : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

**Mesures prophylactiques** : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

# CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

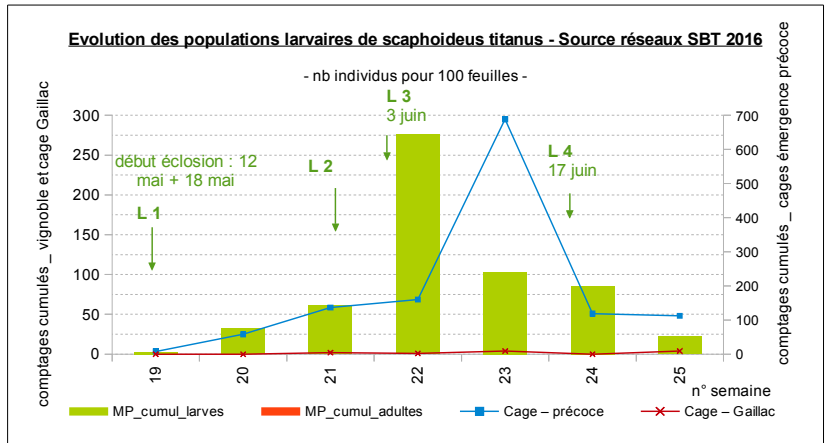
(*Scaphoideus titanus*)

## • Situation au vignoble

Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 18 mai en cage d'émergence, puis confirmées par les premières détectations de jeunes larves en parcelles.

Dans les cages d'émergence, les éclosions se poursuivent, mais à un rythme assez soutenu. Un pic d'émergence a été observé au cours de la semaine 23.

**Évaluation du risque :** La période du T2 démarre le 2 juillet. Consultez le message réglementaire en annexe pour connaître les modalités de lutte contre le vecteur.



## AUTRES OBSERVATIONS

### • Lécánines

Des cochenilles lécanines sont observées en divers secteurs. Leur présence est ponctuelle au niveau du vignoble mais peut être importante sur les parcelles concernées. Les individus observés sont fixés sous leur bouclier, mais on n'observe toujours pas d'essaimage à ce jour.

**Évaluation du risque :** Les cochenilles ne présentent que peu de risque pour le développement de la vigne. Cependant, les cochenilles sont vecteurs de viroses et notamment du vecteur de l'enroulement. Et, leur extension croissante incite à une plus grande vigilance.

La présence de cochenilles peut indirectement être détectée par la présence de miellat et de fumagine sur les feuilles, grappes et rameaux ainsi que par la présence de fourmis attirées par le miellat. Les parcelles fortement attaquées sont à surveiller pour apprécier les niveaux de présence du ravageur et de ses antagonistes.

***Le prochain BSV Vigne Fronton paraîtra le mardi 5 juillet 2016***

### REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et est élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, la Cave de Fronton et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

**Vignobles de l'Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne**  
**Lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son insecte vecteur**  
**- Premières dates d'intervention campagne 2016 -**

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme, qui se développe dans la sève de la plante, diffusé par la cicadelle *Scaphoideus titanus*, **organisme de quarantaine** en Europe et de lutte obligatoire en France. L'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle l'**obligation de la lutte sur tout le territoire national**.

En région, un arrêté préfectoral pour 2016 (en cours de signature) définit la liste des communes contaminées par la flavescence dorée (catégorie 2) et dans lesquelles la lutte est obligatoire. La liste des communes proposées est disponible sur le site Internet de la DRAAF Languedoc Roussillon Midi Pyrénées ([www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr)).

Dans ces départements, les toutes premières éclosions ont été repérées, pour un premier lot précoce, à partir du 09-10 mai en cage d'émergence. Puis la présence des premières larves a été confirmée le 12 mai lors de suivis en parcelles dans le Gers. Une deuxième période d'éclosion a ensuite été identifiée à partir du 18 mai sur les secteurs de Gaillac et Fronton. Le début de la période d'éclosions de *Scaphoideus titanus* a donc été évalué : au 12 mai pour les communes des départements 32 et 65, au 18 mai pour les communes des départements 09, 31, 46, 81 et 82. Aucun début d'éclosion n'étant observé à ce jour pour le département de l'Aveyron, un message spécifique paraîtra ultérieurement.

**1. Modalités de lutte pour les vignes conduites en lutte phytosanitaire « conventionnelle » (hors vignes-mères)**

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>2 traitements larvicides obligatoires</b> Traitement adulticide (T3) à réaliser en fonction de l'analyse de risque
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>12 juin</b> au <b>22 juin</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>18 juin</b> au <b>28 juin</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>A la fin de la persistance d'action de l'insecticide du T1</b> ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>du <b>26 juin</b> au <b>06 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>du <b>2 juillet</b> au <b>12 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : adulticide	<b>Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement</b>

**2. Modalités de lutte pour les vignes –mères**

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>3 traitements obligatoires</b>
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>12 juin</b> au <b>22 juin</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>18 juin</b> au <b>28 juin</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>A la fin de persistance d'action de l'insecticide du T1</b> ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>du <b>26 juin</b> au <b>06 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>du <b>2 juillet</b> au <b>12 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : adulticide	<b>Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement</b>

**3. Modalités de lutte pour les vignes conduites en « agriculture biologique »**

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>2 traitements obligatoires</b> , le troisième traitement larvicide est recommandé
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>12 juin</b> au <b>22 juin</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>18 juin</b> au <b>28 juin</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>10 jours après le T1</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>22 juin</b> au <b>02 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>28 juin</b> au <b>08 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : larvicide	<b>au moins 10 jours après le T2</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>du <b>02 juillet</b> au <b>12 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>du <b>08 juillet</b> au <b>18 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>

**Rappel :** Les produits phytosanitaires utilisables sont à choisir parmi ceux disposant d'une **autorisation de mise sur le marché (AMM)** et pour l'usage « traitement des parties aériennes » contre la cicadelle de la **flavescence dorée**. Les conditions d'utilisation doivent se conformer aux préconisations mentionnées sur l'étiquette. Notamment veiller au respect du délai avant récolte (DAR) et des zones non traitées (ZNT) tels que mentionnés sur l'étiquette des produits.